



Christian Allemand  
Secrétaire général  
SNICS-FSU

Paris, le 7 octobre 2016

Brigitte Accart  
Secrétaire Générale  
SNIES-UNSA

Paris, le 7 octobre 2016

Madame la ministre

Nos deux syndicats représentant près de 96% des infirmiers de l'éducation nationale tiennent à vous faire part de leurs vives préoccupations.

Lors de l'installation de l'actuel gouvernement, le ministère de l'Education Nationale avait ouvert le chantier de la refondation de l'école. Ce chantier avait été l'occasion de nombreux groupes de travail.

Dès le départ, des points de désaccords majeurs ont fait jour avec la proposition du cabinet de Mr Peillon de la création d'une Mission Interministérielle (MISSE) à qui pouvait être confiée la santé à l'école d'une part et l'organisation des professions de santé à l'éducation nationale dont celle des infirmières d'autre part.

Cette orientation avait conduit à 5 manifestations unitaires de la profession à l'éducation nationale.

L'écriture des articles L 541-1 et L 121-4-1 ont fait l'accord de tous, un arrêté interministériel d'application a été pris, avec l'accord du ministère de la santé.

De nouvelles circulaires d'application ont été publiées, dans des délais très longs, sous votre timbre et faisaient également l'accord de tous.

Malgré cela, de nombreuses académies n'en n'ont jamais tenu compte et ont publié des circulaires académiques contrevenant gravement au droit.

Durant la même période, vous avez commis une mission confiée à la MAP sur la modernisation de la santé à l'école.

De nombreux Recteurs font pression sur les infirmières pour qu'elles réalisent les missions selon leurs circulaires académiques, au motif que ce sont des ordres et qu'y contrevenir est une désobéissance.

Cependant, comment peut-on tenir deux discours et deux postures contradictoires ? Une circulaire académique qui ne souffrirait aucune dérogation et une circulaire ministérielle, un écrit que nous aurions le droit de ne pas suivre.

Une véritable consigne, exemple de désobéissance, est ainsi donnée à tous les personnels. Consigne suivie puisqu'aucun médecin ne veut réaliser les visites de la 6ème année.

Cette situation, inacceptable à nos yeux, Madame la Ministre, nous appelle à vous demander votre intervention personnelle dans ce dossier qui est un véritable déni de la démocratie et du fonctionnement du service public.

Par ailleurs nos deux organisations s'opposeront à toute tentative de transfert vers d'autres ministères tant en matière de santé à l'école que de compétences à l'égard des personnels infirmiers.

De plus nos deux organisations sont très attachées à ce que le soin infirmier à l'éducation nationale soit reconnu par un grade ou un diplôme de Master, chantier que vous n'avez pas ouvert malgré les engagements pris.

C'est pourquoi, Madame la Ministre, nos deux organisations syndicales en appelle à toutes les infirmières à désobéir à ces circulaires académiques, à manifester leur mécontentement à Paris le 17 novembre et souhaite que vous receviez une délégation ce jour là.

Christian Allemand  
Secrétaire général SNICS-FSU

Brigitte Accard  
Secrétaire générale SNIES-UNSA

